Abandon de la refonte du calendrier scolaire : Les professionnels du tourisme demandent un examen interministériel du dossier

Les professionnels du tourisme et de la montagne ont appris ce jour, par voie de presse, que

« la refonte du calendrier scolaire n'était pas à l'ordre du jour » de la Ministre de l'Education nationale, Najat Vallaud-Belkacem.

Cette décision surprenante intervient alors qu'aucune suite n'a été donnée à leur demande de dialogue et que les deux prédécesseurs de Madame Vallaud-Belkacem, Benoît Hamon et Vincent Peillon, s'étaient engagés à plusieurs reprises devant la représentation nationale à repenser dans sa globalité le calendrier scolaire qui impacte fortement le secteur touristique français.

Les professionnels demandent à rencontrer la ministre de l'éducation nationale et souhaitent une implication des autres ministres concernés par le tourisme pour un examen du dossier qui prenne en compte l'ensemble des intérêts publics.

Ils tiennent à rappeler que la détermination des vacances scolaires, si elle répond à des impératifs pédagogiques, revêt également des impacts importants sur l'emploi touristique français (2 millions d'emplois directs et indirects).

Dans l'intérêt des Français, les professionnels du tourisme souhaitent rappeler leur attachement à :

- positionner les vacances d'hiver en février et les vacances de printemps au mois d'avril,

- accompagner l'éventuelle réduction des vacances estivales par l'instauration d'un zonage afin de pouvoir accueillir et recevoir les touristes dans les meilleures conditions.

Une alternance adéquate accompagnée d'un zonage des périodes de vacances estivales permettrait à plus de Français de :

- partir en vacances tout en leur offrant une plus grande souplesse dans les prix,

- éviter les pics d'activité en assurant une meilleure répartition de l'offre hôtelière,

- faciliter les transports,

- réduire les nuisances environnementales,

- et surtout de maintenir des activités touristiques et des emplois sur tout le territoire national.

La mise en oeuvre d'un nouveau calendrier scolaire doit permettre, tout en respectant l'intérêt de l'enfant, de prendre en compte l'impact économique sur le tourisme français, sur ses emplois et ses retombées positives pour le financement des collectivités locales et de l'Etat.

L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est la première organisation professionnelle du secteur des CHR (Cafés – Hôtels – Restaurants – Etablissements de nuit),

fédérant 85% des entreprises syndiquées indépendants. Créée en 1949, l'UMIH représente, défend et promeut les professionnels de l'hôtellerie, de la restauration, des bars, des cafés, des brasseries, du monde de la nuit et des professions saisonnières. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec 300 collaborateurs et plus de 2 000 élus répartis en plus de 100 Fédérations départementales.

Créée en 1945, cette organisation professionnelle est l'unique interlocuteur auprès des pouvoirs publics pour les deux métiers qu'elle représente. Son objectif vise à garantir la stabilité économique et sociale de la branche d'activité Tourisme et Voyages française et en Europe. A ce titre, SNAV travaille en liaison étroite avec les grandes fédérations du tourisme institutionnel et est membre permanent d'ECTAA (Groupement européen des agences de voyages). Le SNAV rassemble 1324 immatriculationswww.snav.travel

Domaines Skiables de France fédère 406 adhérents répartis entre 238 membres actifs (opérateurs de remontées mécaniques ou de domaines skiables), 168 membres correspondants (fournisseurs, équipementiers des domaines skiables). Les 18.000 salariés que comptent les 138 membres actifs sont la partie la plus visible des 120.000 emplois en stations (moniteurs de ski, loueurs de matériel, etc.) et des milliers d'emplois induits chez les équipementiers (constructeurs de remontées mécaniques, etc.).

www.domaines-skiables.fr

Créé à l'initiative des pionniers de ce métier, promoteurs de stations de montagne et de mer, le Syndicat National des Résidences de Tourisme compte 89 adhérents et plus de 447 550 lits. Il représente environ 64% de l'ensemble de la profession (en nombre de lits). Sur certaines zones touristiques (Alpes-littoral méditerranéen), les capacités d'hébergement de ses adhérents représentent plus de 50% de l'offre de lits banalisés.

www.snrt.fr

Fondé en 1902, le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) défend les intérêts des 100 000 entreprises de la distribution et des services de l'automobile en France. La Branche représente 420 000 emplois répartis sur l'ensemble du territoire. Elle forme chaque année 100 000 personnes au titre de la formation continue et 60 000 élèves au titre de la

formation initiale. Ces chefs d'entreprises de toutes tailles,de la TPE au grand groupe, exercent 20 métiers, du Commerce au Recyclage des véhicules, de la Formation des conducteurs à la Location.

www.cnpa.fr

Le Syndicat des Entreprises du Tour Operating (SETO) a été fondé le 5 mars 2013 par les membres de l'Association de Tour-Opérateurs (CETO), qui regroupe aujourd'hui 80 professionnels. Le SETO est destiné à amplifier et développer les actions menées par le CETO, tant sur le plan national qu'européen. Il en résultera une représentation renforcée des tour-opérateurs, qui facilitera la défense de leurs intérêts sur les enjeux d'avenir de leur profession, en particulier les mutations de marché, technologiques, juridiques, consuméristes et sociales. Le Syndicat s'exprime régulièrement sur des questions d'actualité sur son site web www.seto.to

Contacts Presse :

UMIH : Gaëlle MISSONIER – 06 45 29 70 84 – gaelle.missonier@umih.fr

SNAV : Barbara MAUNY – 01 44 01 99 14 – b.mauny@snav.travel

DSF : Marie TISSIER – 06 15 39 59 65 – m.tissier@bonne-reponse.fr

SNRT : Pascale JALLET - 01 47 38 35 60 – snrt@snrt.fr

CNPA : Pauline JOHANET – 01 40 99 55 06 – pjohanet@cnpa.fr

SETO : CARDAMONE - Odile Cornille – 01 45 80 54 55 - cardamone@wanadoo.fr

Consultez la source sur Veille info tourisme: Abandon de la refonte du calendrier scolaire Les professionnels du tourisme demandent un examen interministériel du dossier